

COMPTE-RENDU DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2017 (19h30)

Présents : Gérard CROZIER, Jean-Michel CHAGNON, Jocelyne CASTON, Christian SIRON, Catherine BESSON, Rodrigue ROUBY, Louis QUAIRE, Bernard VINCENT, Denis CORNILLON, Marie-Cécile SEGUIN (jusque 21h), Christel DUBOIS, Chantal ANDRIES, Sylvie VACHON, Fanny MOREL, Maryvonne CORNU-CHARRIER, Monique SEGUIN-MANCHON, Christophe BURLING.

Excusé(e)s : Marlène DE FROIDCOURT (procuration donnée à Jocelyne CASTON). Marie-Cécile SEGUIN (à partir de 21h, procuration donnée à Denis CORNILLON)

Absent(e)s : Didier CHALAS.

Secrétaire de séance : Monique SEGUIN-MANCHON.

Monsieur le Maire ouvre la séance en donnant la parole à Madame Dominique ROBERT, adjointe au Directeur Régional de la Poste Loire/Drôme/Ardèche, accompagnée de Monsieur Anthony RICHET, Directeur de secteur de la Poste sur le territoire allant de Saulce sur Rhône à Luc en Diois. Ils sont présents ce soir afin de faire un point sur l'activité de la Poste de la Commune.

Madame ROBERT explique que tous les deux ans, est revue l'organisation des bureaux de poste. Elle a à ce sujet rencontré Monsieur le Maire courant mars qui a souhaité qu'elle vienne en informer le Conseil Municipal. Elle commence en édictant quelques généralités, la Poste n'est pas un service public en tant que tel, mais une Société Anonyme avec des missions de service public. La principale étant l'aménagement du territoire dont le cadre précis est défini tous les trois ans conjointement par l'AMF (Association des Maires de France), la Poste et l'Etat. Il s'agit de définir les moyens financiers mis à disposition de la Poste et les obligations faites à cette dernière en contrepartie.

La Poste doit travailler sur l'évolution de son réseau pour maintenir les services de base en prenant en compte les impacts qui sont :

- La diminution du volume du courrier, les projections tablent sur un arrêt d'échange de courriers physiques en 2030. Il faut réfléchir à réorienter le métier de facteur, en en faisant un interlocuteur de proximité de tous et lui affecter d'autres services à effectuer à domicile.

- La baisse de fréquentation des bureaux de poste depuis plusieurs années, du fait notamment que les opérations bancaires ne se font plus systématiquement au guichet mais bien souvent par internet. Il faut arriver à concilier le maintien de certaines prestations de base avec le coût que cela engendre. La variable d'ajustement est le personnel présent dans les bureaux. Il y a nécessité d'une rapide évolution sans quoi le modèle économique imploderait.

Monsieur BURLING demande à connaître les autres missions de service public dévolues à la Poste. Madame ROBERT les énoncent :

- Accession bancaire pour tous

- Distribution du courrier 6jours/7 en tous points du territoire

- Acheminement et distribution de la Presse

Monsieur RICHET prend à son tour la parole et explique que la nouvelle organisation doit coller à la réalité de vie des bureaux de poste. La baisse du trafic au guichet s'amplifie avec le temps (40 visites par jour contre 46 au dernier comptage pour le bureau d'Allex). Il a donc été décidé de nouveaux horaires d'ouverture pour le bureau de poste à compter de la mi-juin: **du mardi au vendredi de 13h30 à 16h00, et le samedi de 9h00 à 11h30**. En outre, sera créé pour répondre aux demande des usagers professionnels, un poste de conseiller dédié aux professionnels sur le secteur.

Après ces informations, Monsieur le Maire ouvre le débat et donne la parole aux conseillers municipaux.

Selon Madame SEGUIN, les très et trop nombreuses fermetures imprévisibles du bureau de poste de la Commune ne peuvent mathématiquement que conduire à une baisse de la fréquentation. Ces paramètres n'ont vraisemblablement pas été pris en compte. Elle explique en outre avoir elle opté personnellement pour un compte à la Poste en raison de la proximité de celle-ci. Ce qui ne semble plus être dans la vision de l'entreprise. Elle ajoute enfin que les horaires du matin étaient davantage appropriés à la clientèle du bureau de la Commune d'Allex. En effet, elles coïncidaient aux horaires des parents déposant leurs enfants à l'école, aux personnes âgées et même aux bénévoles d'associations (type trésorier qui avait des espèces à poser après un week-end festif). Madame DUBOIS ajoute que l'on garde la proximité certes, mais au détriment de l'accessibilité horaire. Il s'agit de « reculer pour mieux sauter ».

Monsieur QUAIRE estime quant à lui qu'on vit l'histoire de celui qui scie la branche sur laquelle il est assis. Le changement horaire entraînera forcément une nouvelle baisse de fréquentation. On va faire la fermeture.

Monsieur BURLING explique que la Poste est lien social du village, il rappelle les quatre missions de Service Public énoncées en début de séance alors que la logique implacable dont découle toutes les décisions est celle de la finance. Les nouveaux horaires seront, bien entendu, difficilement accessibles.

Madame ANDRIES s'interroge sur l'avantage que présente ces nouveaux créneaux horaires. Monsieur RICHET explique que l'organisation du secteur de Crest est complexe. Il semblait important de garder sur Allex le créneau du samedi matin et donc pour un maillage du secteur équitable, il a été décidé cette répartition.

Monsieur CROZIER demande clairement si la position de la Poste pouvait évoluer, si les arguments de ce soir seraient pris en compte ou si l'organisation projetée était définitive ? Selon lui, les petites communes sont « sacrifiées sur l'autel de la rentabilité ». Il rappelle qu'il y a deux ans de cela, une lettre faisant part de l'inquiétude de la Municipalité avait été envoyée à la Direction de la Poste, en vain.

Madame ROBERT et Monsieur RICHET disent comprendre la position du Conseil Municipal, mais expliquent ne pas avoir le choix de mettre l'accent sur l'évolution des pratiques, ils s'engagent néanmoins à étudier les possibilités et à donner une réponse d'ici une quinzaine de jours.

Il est 20h50, Monsieur le Maire remercie Madame ROBERT et Monsieur RICHET pour leur venue et ouvre la séance en donnant lecture du compte-rendu de la séance du 10 avril 2017, qui ne soulève aucune observation.

Il revient ensuite sur le sujet de la Poste et s'interroge sur les moyens de pression pouvant être mis en œuvre : une pétition qui sera mise à disposition de la population allexoise, à l'accueil de la mairie et dans les commerces ; l'écriture d'une motion envoyée à la Direction de la Poste et aux politiques ; l'organisation d'une manifestation.

Après un tour de table où tout le monde approuve unanimement, il est convenu que le texte de la pétition sera écrit en mairie puis soumis par courriel aux conseillers, il en sera de même pour la motion.

Le premier point à l'ordre du jour est ensuite abordé :

CONVENTION AVEC DRÔME AMENAGEMENT HABITAT FIXANT LES MODALITES FINANCIERES DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UNE VOIE D'ACCES A LA MARPA.

La Commune et DAH souhaitent participer conjointement à la création (terrassement) de la voie d'accès à la MARPA et au quartier, à partir de la route départementale n°93a.

Le coût des travaux s'élève à 24 700€HT. La moitié sera prise en charge par DAH et remboursée à la Commune. C'est l'objet de la convention soumise ici à l'approbation du Conseil Municipal.

Madame CHARRIER demande si les dépenses telles que l'aménagement paysager, le revêtement du chemin d'accès ou l'éclairage public seront à la charge de la Commune. Monsieur le Maire lui répond que seule la voirie était communale. Le volet paysager de la MARPA par exemple sera à la fois au choix et à la charge de DAH.

Délibération approuvée à la majorité absolue, les trois élus de l'opposition s'étant abstenus.

• Intervention du Maire, des adjoints, des conseillers délégués

Monsieur le Maire annonce que la « compétence PLUI » a été transférée à la Communauté de Communes depuis le 27 mars. 6 communes sur 30 ont délibéré afin de refuser ce transfert (Puy Saint Martin, Gigors et Lozeron, Montclar, Autichamp, Vaunaveys et Allex), ce qui n'a pas permis de constituer une majorité d'opposition.

Il rappelle que les élus d'Allex ont dans leur majorité voté contre ce transfert en raison du manque d'information, du contour encore trop flou de ce transfert. En revanche, il précise que maintenant que ce transfert a eu lieu, il convient de se mettre au travail dans une attitude constructive. Une conférence des Maires est prévue prochainement sur ce sujet.

Enfin, il est à noter qu'une délibération sera à prendre assez rapidement afin d'autoriser la CCVD à terminer le PLU en cours, sans quoi, la loi précise un arrêt complet de la procédure.

Monsieur Christian SIRON fait état de travaux d'assainissement en cours.

Madame Catherine BESSON fait le bilan du chantier jeunes. Cette année encore ce fut très satisfaisant. Les 4 jeunes ont vraiment un très bon esprit, le chantier s'est déroulé dans une bonne ambiance.

Monsieur Rodrigue ROUBY expose que pour la salle festive, le travail de génie civil est terminé, les travaux de menuiserie ont débuté. Les panneaux photovoltaïques ont été installés sur la maternelle et sur la salle festive.

Madame Christel DUBOIS énumère les festivités à venir.

Madame Sylvie VACHON évoque des toujours des problèmes de discipline survenant au cours des activités périscolaires.

La séance publique a été levée à 21h30.